



Désignation d'un État Membre appelé à siéger au Conseil d'administration du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

Introduction

1. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme est une importante institution de financement fondée en 2002 en vue d'intensifier la riposte mondiale au VIH/sida, à la tuberculose et au paludisme. Jusqu'à 2014, le Fonds mondial a approuvé 1114 propositions qui représentent un montant total de 30,4 milliards de dollars US par le biais des séries 1 à 10 de demandes de subventions. Sur ces 1114 propositions, 100 d'entre elles, d'une valeur totale de 1,7 milliard de dollars, ont été approuvées pour les pays éligibles de la Région de la Méditerranée orientale, à savoir l'Afghanistan, Djibouti, l'Égypte, la République islamique d'Iran, l'Iraq, la Jordanie, le Maroc, le Pakistan, la Palestine, la République arabe syrienne, la Somalie, le Soudan, le Soudan du Sud¹, la Tunisie et le Yémen. Parmi les subventions approuvées pour la Région, 31 portaient sur les soins du VIH/sida, 40 sur la tuberculose et 26 sur le paludisme. Deux pays bénéficient également du soutien du Fonds mondial dans le cadre de sa composante sur le renforcement des systèmes de santé.

2. En 2014, le Fonds mondial a modifié son modèle de financement, passant d'une approche du financement fondée sur les projets (système des séries) à un modèle plus intégré qui est mieux aligné sur les plans stratégiques nationaux.

3. Ce nouveau modèle de financement vise à être plus rapide, plus flexible et prévisible afin que les pays puissent avoir un impact plus significatif sur ces trois maladies. Un changement majeur est que les pays éligibles sont informés des fonds qui leur sont affectés et peuvent ensuite soumettre leurs propositions de financement, sans contraintes de dates fixes, en conformité avec leurs plans stratégiques et budgets nationaux. Le montant total du financement affecté à la Région s'élève à 896 millions de dollars US.

4. Dans la Région de la Méditerranée orientale, les pays pouvant soumettre une demande de financement dans le cadre du nouveau modèle sont l'Afghanistan, Djibouti, l'Égypte, la République islamique d'Iran, l'Iraq (financement transitoire uniquement), le Maroc, le Pakistan, la République arabe syrienne, la Somalie, le Soudan, la Tunisie et le Yémen.

2. Représentation régionale au Conseil d'administration du Fonds mondial

5. Le Fonds mondial est doté d'un Conseil d'administration international composé de représentants de donateurs et gouvernements récipiendaires, d'organisations non gouvernementales, du secteur privé (notamment des entreprises et des fondations) et des communautés touchées. Des partenaires de développement internationaux majeurs participent également au Conseil d'administration. La Région de l'OMS pour la Méditerranée orientale siège, avec droit de vote, au Conseil d'administration du Fonds mondial.

6. Le membre du Conseil d'administration élu siège en qualité de membre avec droit de vote au Conseil d'administration du Fonds mondial et il est chargé de représenter la position de la Région aux réunions du Conseil d'administration et de voter lors de toutes les décisions du Conseil

¹ Jusqu'à mai 2013, le Soudan du Sud était un État Membre de la Région de la Méditerranée orientale.

d'administration. Le vote est considéré comme la position de la circonscription de la Région de la Méditerranée orientale.

7. Le membre du Conseil d'administration et un membre suppléant sont élus par les États Membres lors du Comité régional de la Méditerranée orientale.

8. Les sessions précédentes du Comité régional ont pris les décisions ci-après en ce qui concerne le choix et la désignation des États Membres au Conseil d'administration du Fonds mondial :

- En 2004, la cinquante et unième session du Comité régional a désigné le Maroc pour siéger au Conseil d'administration du Fonds mondial pour une période de trois ans (2004-2006) en remplacement du Yémen (Décision n°4). En outre, il a été décidé que le Pakistan continuerait de siéger au Conseil d'administration jusqu'en 2005. D'autre part, il a été convenu que trois autres pays éligibles bénéficieraient du soutien du Bureau régional de la Méditerranée orientale afin de participer aux réunions du Conseil d'administration en tant qu'observateurs.
- En 2005, la cinquante-deuxième session du Comité régional a désigné Djibouti pour siéger au Conseil d'administration du Fonds mondial pour une période de trois ans (2006-2008), en remplacement du Pakistan, (Décision n°3). La Jordanie a été désignée comme suppléant en remplacement du Maroc pour une période de trois ans (2006-2008).
- En 2008, la cinquante-cinquième session du Comité régional a désigné le Yémen pour siéger au Conseil d'administration du Fonds mondial pour une période de trois ans (2009-2011). La Palestine a été désignée pour siéger en tant que membre suppléant pour une période de trois ans (2009-2011).
- En 2011, la cinquante-huitième session du Comité régional a désigné le Soudan pour siéger au Conseil d'administration du Fonds mondial pour une période de trois ans (2012-2014). Le Maroc a été désigné pour siéger en tant que membre suppléant pour une période de trois ans (2012-2014).

9. En résumé, la composition de la représentation régionale aux réunions du Conseil d'administration du Fonds mondial était la suivante :

De la première réunion du Conseil d'administration (janvier 2002) à la neuvième réunion du Conseil d'administration (novembre 2004)

Membre du Conseil d'administration : Pakistan

Membre suppléant : Yémen

Point focal : Pakistan

De la dixième réunion du Conseil d'administration (avril 2005) à la onzième réunion du Conseil d'administration (septembre 2005)

Membre du Conseil d'administration : Pakistan

Membre suppléant : Maroc

Point focal : Pakistan

De la douzième réunion du Conseil d'administration (décembre 2005) à la dix-septième réunion du Conseil d'administration (avril 2008)

Membre du Conseil d'administration : Djibouti

Membre suppléant : Jordanie

Point focal : Djibouti

De la dix-huitième réunion du Conseil d'administration (novembre 2008) à la vingt-cinquième réunion du Conseil d'administration (novembre 2011)

Membre du Conseil d'administration : Yémen

Membre suppléant : Palestine

Point focal : Yémen

De la vingt-sixième réunion du Conseil d'administration (mai 2012) à la trente et unième réunion du Conseil d'administration (mars 2014)

Membre du Conseil d'administration : Soudan

Membre suppléant : Maroc

Point focal : Soudan

3. Représentation régionale aux comités du Conseil d'administration du Fonds mondial

10. En 2011, le Conseil d'administration du Fonds mondial a approuvé une nouvelle structure pour ses comités dans le cadre des réformes du système de gouvernance. Le Conseil d'administration délègue son autorité aux trois comités ci-après afin qu'ils remplissent des fonctions décisionnelles, consultatives et de suivi stratégique dans des domaines particuliers :

- a) Le Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact a pour objet d'assurer le suivi de l'orientation stratégique du Fonds mondial et de garantir un impact et des résultats optimaux de ses investissements dans le domaine de la santé.
- b) Le Comité des finances et des résultats opérationnels a pour objet d'assurer la supervision de la gestion financière des ressources du Fonds mondial et de veiller à ce que les opérations du Fonds mondial produisent les meilleurs résultats possibles.
- c) Le Comité d'audit et d'éthique a pour objet de fournir une vision d'ensemble des fonctions d'audit et d'enquête internes et externes du Fonds mondial et de la conformité du Fonds mondial et de ses programmes et subventions à des critères adéquats de comportement éthique.

11. Les comités jouent un rôle très important dans les décisions prises par le Conseil d'administration. Une forte participation de la Région à ces comités est nécessaire afin de représenter la Région de manière efficace au niveau de l'élaboration des politiques du Fonds mondial. Les candidatures pour les comités sont examinées par le Conseil d'administration du Fonds mondial et le Groupe de coordination (Présidents et Vice-présidents des comités) et le Conseil d'administration approuve les membres qui sont élus pour un mandat de deux ans.

12. La Région est actuellement représentée au Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact du Conseil d'administration du Fonds mondial. Jusqu'en 2013, elle était également représentée au Comité des finances et des résultats opérationnels.

13. Les membres des comités du Fonds mondial originaires de la Région sont élus par les États Membres lors du Comité régional de la Méditerranée orientale. Les membres élus participent aux comités et représentent les intérêts et la position de la Région lors des décisions prises par les comités.

14. Les sessions précédentes du Comité régional ont pris les décisions ci-après en ce qui concerne la sélection et la désignation de représentants du comité auprès des comités du Fonds mondial :

- En 2008, lors de la cinquante-cinquième session du Comité régional, l'Iraq a été désigné pour siéger au Comité des politiques et des stratégies.
- En 2011, la cinquante-huitième session du Comité régional a désigné la République islamique d'Iran pour siéger au Comité des politiques et des stratégies (devenu Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact) et la République arabe syrienne a été désignée pour siéger au Comité des finances et de l'audit (devenu Comité des finances et des résultats opérationnels) pour une période de deux ans (2012-2013).

4. Sélection de nouveaux représentants régionaux au Conseil d'administration du Fonds mondial

15. Le mandat du membre régional actuel et du membre suppléant du Conseil d'administration du Fonds mondial prend fin en décembre 2014. Le mandat pour le Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact a pris fin en 2013 et la date limite de candidature était janvier 2014. La candidature du Soudan a été envoyée et par la suite sélectionnée lors de la trente et unième réunion du Conseil d'administration du Fonds mondial en mars 2014. Le mandat des membres du Comité des finances et des résultats opérationnels a également pris fin en 2013 et la République islamique d'Iran a présenté sa candidature mais celle-ci n'a pas été sélectionnée.

16. La présence régionale actuelle au Conseil d'administration et aux comités du Fonds mondial est la suivante :

- Le Soudan siège en qualité de membre du Conseil d'administration.
- Le Maroc siège en qualité de membre suppléant du Conseil d'administration.
- Le Soudan siège au Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact.

17. Le Comité régional est invité à désigner deux nouveaux représentants afin qu'ils siègent en qualité de membre et membre suppléant du Conseil d'administration du Fonds mondial. Le mandat du membre et du membre suppléant du Conseil d'administration commence en janvier 2015 et prend fin en décembre 2017. Le mandat des membres du Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact a débuté en mars 2014 et prend fin en mars 2016.

18. Les critères ci-après sont proposés pour la sélection de nouveaux représentants issus de la Région qui siègeront au Conseil d'administration et aux comités du Fonds mondial :

- Les nouveaux représentants peuvent être choisis parmi l'ensemble des pays de la Région. Cependant, étant donné que seuls douze pays sont actuellement éligibles pour bénéficier du financement du Fonds mondial, il est recommandé de sélectionner les nouveaux représentants parmi les pays qui a) peuvent bénéficier du financement du Fonds mondial ; et b) ont auparavant reçu ce type de financement.
- De plus, il est recommandé de sélectionner des membres potentiels parmi les pays éligibles qui n'ont pas encore été représentés au Conseil d'administration ni aux comités.
- En ce qui concerne la composition des comités, les personnes désignées doivent posséder les compétences et l'expérience nécessaires pour représenter la circonscription et s'exprimer en son nom, et avoir une connaissance approfondie des questions relatives au comité.

5. Proposition d'une délégation pour la circonscription régionale au Conseil d'administration du Fonds mondial

19. Afin de faciliter la participation de la circonscription régionale aux processus de gouvernance du Fonds mondial, les États Membres sont priés de proposer une délégation. La délégation participe, dans la mesure du possible, aux réunions du Conseil d'administration, fournit des conseils et formule des recommandations au membre du Conseil d'administration et au membre suppléant, dans le cadre du processus visant à formuler une position régionale avant les réunions du Conseil d'administration. Il est recommandé que les délégués soient issus des pays qui peuvent bénéficier du financement du Fonds mondial et qui ont auparavant reçu un financement du Fonds mondial. Chaque État Membre est invité à proposer un délégué.